

Père-Noël.fr placé en redressement judiciaire - 1/2

C'est bien aujourd'hui, mardi 13 mai 2003, que le tribunal de commerce de Lyon a placé le site de vente sur Internet Père-Noël.fr en redressement judiciaire. L'administrateur judiciaire qui a été nommé est Maître BAULAND et le Représentant des créanciers est Maître DUBOIS.

Tous les procès avec Père-Noël.fr, à l'exception des procès Prud'hommes, sont tous suspendus jusqu'à ce que vous vous déclariez au représentant des créanciers de Père-Noël.fr, Maître DUBOIS.

Attention : il y a une date limite pour s'y déclarer ! Faites le donc au plus vite

Ce que dit la loi :

Article L621-40

I. - Le jugement d'ouverture suspend ou interdit toute action en justice de la part de tous les créanciers dont la créance a son origine antérieurement audit jugement et tendant :

- 1° A la condamnation du débiteur au paiement d'une somme d'argent ;
- 2° A la résolution d'un contrat pour défaut de paiement d'une somme d'argent.

II. - Il arrête ou interdit également toute voie d'exécution de la part de ces créanciers tant sur les meubles que sur les immeubles.

III. - Les délais impartis à peine de déchéance ou de résolution des droits sont en conséquence suspendus.

Article L621-41

Sous réserve des dispositions de l'article L. 621-126, les instances en cours sont suspendues jusqu'à ce que le créancier poursuivant ait procédé à la déclaration de sa créance

. Elles sont alors reprises de plein droit, le représentant des créanciers et, le cas échéant, l'administrateur dûment appelés,
mais tendent uniquement à la constatation des créances et à la fixation de leur montant.

L'article L. 621-126 concerne les procès devant les prud'hommes qui ne sont pas interrompus en cas de mise en redressement judiciaire.

Coordonnées utiles :

Administrateur judiciaire
Maître BAULAND
40 rue Bonnel
69003 Lyon

Représentant des créanciers
Maître DUBOIS
32 rue Molière

Père-Noël.fr placé en redressement judiciaire - 2/2

69006 Lyon

Article réalisé par Aziz RIDOUAN pour l'association [LPIC](#) et France-Jeunes avec l'aide de Jean-Baptiste Soufron, juriste International.